

FICHE DE PRESENTATION DE LA PODOLOGIE

Le podologue

Le podologue est un **professionnel paramédical**, appartenant aux métiers de la rééducation. Pour exercer, il faut être titulaire du **Diplôme d'Etat de Pédicure Podologue (DEPP)**, délivré par le ministère de la santé et être inscrit au **tableau de l'Ordre National des Pédicures-Podologue (ONPP)**. **L'expertise du podologue est validée par 3 années d'études**. Depuis 2015, et faisant suite à la réingénierie du DEPP, la formation est équivalente au grade de licence et permet la poursuite d'études vers un Master ou un Doctorat.

La profession de podologue s'exerce dans le cadre et les limites d'un domaine de compétence légal (*Article L4322-1 du code de la santé publique*) dont les pratiques sont définies par le décret d'actes (*Article R4322-1 du code de la santé publique*).

Les compétences du podologue

Le podologue analyse et évalue les troubles morphostatiques et dynamiques du pied et élabore un diagnostic de podologie en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied ainsi que de leurs interactions avec l'appareil locomoteur (ex : troubles de l'équilibre, douleurs...). A partir d'un diagnostic qu'il a préalablement établi, dans le domaine de la podologie, le podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes applicables au niveau du pied. Il confectionne et applique alors des orthèses plantaires pour prévenir et traiter ces troubles posturaux, mais aussi pour compenser certaines malformations du pied.

Comme tout professionnel de santé, le podologue assure la prise en charge éducative, préventive et curative de ses patients dans le cadre de son domaine de compétence. Il possède également le droit de prescrire.

Bénéficiaire de la libre réception des patients, du droit au diagnostic après examen clinique (Article 124 de la loi de modernisation de notre système de santé), ainsi qu'à la prescription des traitements, des médicaments et des pansements dédiés aux soins de podologie, le podologue exerce dans les faits une profession médicale à compétence définie (<https://www.onpp.fr/exercice/la-profession/competences.html>).

Le podologue face à la douleur chronique : un rôle essentiel dans la prise en charge pluridisciplinaire

La posturologie définit l'étude des mécanismes de contrôle et de régulation permettant le maintien, l'équilibre orthostatique et la stabilité de la posture de l'homme debout. Elle vise à comprendre les mécanismes qui permettent à l'homme de se maintenir debout et de réguler sa posture, en lui offrant la possibilité de fonctionner de manière efficiente, optimale, et adaptée à l'environnement dans lequel il évolue. Le podologue formé en posturologie joue ainsi un rôle essentiel dans la prise en charge pluridisciplinaire du patient douloureux chronique, et devrait être intégré systématiquement dans son parcours de soin. Au travers de l'évaluation des hypertonies musculaires et la quantification des paramètres spatio-temporels de la stabilité du sujet debout, la podo-posturologie ou posturopodie offre une approche complémentaire systémique dans la prise en charge des syndromes douloureux chroniques.

Cette évaluation posturale s'inscrit dans un examen clinique podologique plus large permettant une évaluation précise des capacités morphologiques, structurelles et fonctionnelles des patients. Les patients souffrant de douleurs chroniques présentent souvent une multitude de symptômes cliniques associant douleurs, hypertonies musculaires généralisées, fatigue, troubles du sommeil et mauvaise condition physique. L'ensemble de ces symptômes compromettent l'autonomie, la fonction et l'indépendance des patients. Le contrôle postural est affecté, et l'équilibre s'en trouve altéré. La réadaptation fonctionnelle et la reprise d'une activité physique jouent un rôle essentiel dans la gestion et la prise en charge thérapeutique de ces pathologies et présentent de multiples bénéfices: diminution des douleurs, de la fatigue, du stress, et amélioration des capacités fonctionnelles. La reprise d'une activité physique nécessite un système de contrôle postural fonctionnel et efficace. La compréhension neurophysiologique et biomécanique du rôle des afférences plantaires dans l'équilibre et la stabilité montre que la modulation des informations sensorielles peut induire une réponse posturale corrective intéressante. L'application d'indices tactiles additionnels au niveau plantaire présente un intérêt thérapeutique en relation avec le développement de nouvelles pratiques cliniques (ex : semelles de posture) contribuant à améliorer l'équilibre et le contrôle postural. Une investigation clinique précise permet une orientation thérapeutique au plus près de l'étiologie des déséquilibres posturaux, et apporte des perspectives innovantes dans la prise en charge des patients présentant un syndrome douloureux chronique, en complément des stratégies thérapeutiques classiques, qu'elles soient médicamenteuses ou non.

Auteur :

Frédéric VISEUX

Instances représentatives

Ordre Nationale des Pédicures-Podologues

<https://www.onpp.fr/>

Fédération Nationales des Podologues

<https://www.fnp-podologues.fr/>